



FICHE DE LIAISON - VILLE - HÔPITAL

Je soussigné (e), M. / Melle / Mme assure avoir librement choisi * les intervenants de ma prise en charge médicale et souhaite que mes vœux soient respectés tout au long de mon parcours de soins.

Le à Signature

* Article L 1110-8 du code de la santé publique : le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé est un principe fondamental de la législation sanitaire.

COORDONNÉES DU PATIENT

Nom usuel : Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
N° de sécurité sociale :
Adresse :
n° de tél. fixe :
n° de tél. portable :
Mail :

Personne à contacter :

Nom :
Prénom :
n° de tél. :

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VILLE

Médecin Traitant :
Tél :
Courriel :
Fax :
Infirmier Libéral :
Tél :
Courriel :
Fax :
Chirurgien-dentiste :
Tél :
Courriel :
Fax :
Podologue :
Tél :
Courriel :
Fax :
Orthoptiste :
Tél :
Courriel :
Fax :
Pharmacie et Matériel médical
Tél :
Courriel :
Fax :
Masseur Kinésithérapeute :
Tél :
Courriel :
Fax :
Orthophoniste :
Tél :
Courriel :
Fax :
Sage-femme :
Tél :
Courriel :
Fax :
Laboratoire de biologie médicale :
Tél :
Courriel :
Fax :
Autres :

ACCOMPAGNANTS

Assistante sociale / vie sociale :
Tél :
Courriel :
Auxiliaire de vie :
Tél :
Courriel :
Transporteur :
Tél :
Courriel :
Livraison des repas :
Tél :
Courriel :
Voisin proche :
Tél :
Téléalarme : oui non
Autres :



URPS Pharmaciens Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.urps-pharmaciens-paca.fr
urpspharmacienpaca@gmail.com

Madame, Monsieur,

Votre pharmacien de proximité vient de vous remettre une fiche de liaison ville-hôpital.

Cette fiche, vous permet de lister les professionnels de santé de ville (médecin, infirmier, pharmacien, kinésithérapeute...etc.) ainsi que vos accompagnants médico-sociaux qui vous prennent en charge habituellement dans votre parcours de soins.

En cas d'hospitalisation, cette fiche est un outil précieux pour l'équipe hospitalière. Elle permet à l'hôpital de contacter vos professionnels de santé de ville pour toute demande de renseignements sur vos traitements ou vos antécédents.

De plus, elle facilite votre sortie d'hôpital et votre retour à domicile, puisqu'elle permet à l'équipe hospitalière de vous orienter directement vers vos professionnels de santé de proximité en sortie d'hôpital.

Cette fiche est donc garante de votre libre choix. Le libre choix est l'un de vos droits fondamentaux en tant que personne malade. Personne ne peut vous imposer un professionnel de santé. Cette fiche permet donc à l'équipe hospitalière de respecter votre libre choix.

Les professionnels de santé de votre territoire s'engagent à améliorer votre prise en charge pluriprofessionnelle. Vous pouvez les aider :

- lorsque vous rentrez à l'hôpital : remettez bien votre fiche de liaison à l'équipe hospitalière,
- lorsque vous sortez de l'hôpital : pensez à bien récupérer vos ordonnances, afin de pouvoir les remettre à votre médecin, votre infirmier, votre pharmacien...

Pour plus d'informations en cas d'hospitalisation, n'hésitez pas à questionner votre pharmacien de proximité.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ce courrier, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

L'ensemble des pharmaciens de Provence-Alpes Côte d'Azur